

CONVENTION DE MÉCÉNAT

Entre les soussignés :

La société **XXXX**, dont le siège social est situé **XXX**.
Sous le numéro de SIRET 98318909300013,
Représentée par **XXXXX** dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **XXXX** »

D'une part,

Et :

L'ASSOCIU SCOLA CORSA, dont le n° Siret est le 427 614 334 00030, dont le siège social est situé au 31 Bd Paoli, 20200 BASTIA, bénéficiaire ultime et destination finale du partenariat, représenté par Monsieur TURCHINI Ghjiseppu en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée « **L'ASSOCIU SCOLA CORSA** »

D'autre part.

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

L'ASSOCIU SCOLA CORSA est une association à vocation uniquement culturelle, artistique, linguistique et scientifique s'intéressant au patrimoine corse.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

I - OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'ASSOCIU SCOLA CORSA et **XXX**.

Elle précise les droits et les obligations principaux des cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps, par la signature d'un avenant ou d'un nouveau contrat ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

L'ASSOCIU SCOLA CORSA déclare qu'elle est une association habilitée à recevoir des dons et à remettre un reçu fiscal.

II – DROITS CONSENTIS

En échange d'une dotation financière dont le montant est défini à l'article III, l'ASSOCIU SCOLA CORSA s'engage à réaliser pour **XXX** les prestations suivantes :

- L'ASSOCIU SCOLA CORSA, s'engage à mettre en valeur la signalétique/marque, sur divers supports de communication de l'association (kakemonos, site internet, réseaux sociaux, etc...)

Il est entendu que les frais techniques liés à la fabrication des supports publicitaires seront à la charge de l'ASSOCIU SCOLA CORSA.

III – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

XXX s'engage à reverser **2,5% de son CA ou X euros par an** à L'ASSOCIU SCOLA CORSA, bénéficiaire ultime dudit mécénat afin de l'aider dans ses projets.

Le versement sera effectué exclusivement sur le compte ouvert au nom de L'ASSOCIU SCOLA CORSA, bénéficiaire ultime dudit mécénat qui fournira en retour à **XXX** un reçu fiscal en bonne et due forme.

IV – ENGAGEMENTS DES PARTIES

De manière générale, et au-delà des engagements financiers établis à l'article III, **XXXX** et l'ASSOCIU SCOLA CORSA, bénéficiaire ultime dudit mécénat, s'engagent dans leurs activités respectives à ne pas nuire à leur image et à leur réputation de quelque manière que ce soit.

- a) L'ASSOCIU SCOLA CORSA s'engage à faire tout son possible pour permettre à **XXXX** de réaliser de la manière la plus efficace possible l'exploitation de ce mécénat.
- b) **XXXX** s'engage à reverser **2,5% de son CA ou X euros/an** à l'ASSOCIU SCOLA CORSA et à valoriser le partenariat sur son site internet et sur ces réseaux sociaux.

V – DÉCLARATION DU BÉNÉFICIAIRE

L'ASSOCIU SCOLA CORSA déclare que la somme versée ne sera pas transmise à un Agent Public ou à un particulier à des fins de Corruption ou de Trafic d'Influence, ou transférée de façon directe ou indirecte aux membres des organes sociaux, aux administrateurs ou à des salariés de L'ASSOCIU SCOLA CORSA bénéficiaire.

En contrepartie du don reçu, L'ASSOCIU SCOLA CORSA s'engage à émettre et à adresser à **XXXXX**, le reçu fiscal correspondant à ce don.

VI - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Afin de permettre à **XXXX** de tenir ses engagements, L'ASSOCIU SCOLA CORSA l'autorise à utiliser son nom et son logo.

De même **XXXX** autorise L'ASSOCIU SCOLA CORSA à reproduire son nom et son logo.

À cet égard, il est rappelé que chaque partie est et reste titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle, droits de propriété littéraire et artistique, droits de communication et droits attachés respectivement à son image. Il est précisé que le présent contrat ne confère à chacune des parties qu'un droit d'usage des signes distinctifs, logos, marques et des appellations de l'autre partie dans les strictes limites d'exécution du présent contrat.

VII - RÈGLES ÉTHIQUES ET ANTI-CORRUPTION

L'ASSOCIU SCOLA CORSA et **XXXX** s'engagent à respecter les règles éthiques et anti-corruption définies dans les législations nationales et internationales applicables.

VIII- DURÉE DE LA CONVENTION

Le présent mécénat prendra effet à la date de signature de la convention et se terminera le/....../20.....
Ce mécénat est conclu pour 1 an.

IX- RÉSILIATION

Chacune des parties pourra résilier la convention, de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

La rupture de la présente convention ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation de part et d'autre pour quelque motif que ce soit.

X - MODIFICATIONS

À la demande de l'une ou l'autre des parties, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

XI- CONFIDENTIALITÉ

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie.

XII - CESSION - TRANSMISSION

La cession ou la transmission de la présente convention est formellement interdite, sauf accord express des parties.

XIII - LITIGES

Les parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, les tribunaux de BASTIA seront seuls compétents.

Fait à XXXX le en deux exemplaires originaux.

XXXX
Président,
ASSOCIU SCOLA CORSA